



مؤسسة القدس الدولية
al Quds International Institution (QII)
www.alquds-online.org



عين على القدس

UN ŒIL ATTENTIF SUR AL-AQSA 21 août 2009

عين على الأقصى

«سُبْحَنَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا
الَّذِي بَرَكْنَا حَوْلَهُ لِنُرِيَهُ مِنْ آيَاتِنَا إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ»



تقرير توثيقي استقرائي يرصد الاعتداءات

على المسجد الأقصى في الفترة بين 2009/8/21-2008/8/21

تصدره مؤسسة القدس الدولية في الذكرى السنوية لإحراق المسجد الأقصى - التقرير الثالث

Un œil attentif sur Al-Aqsa

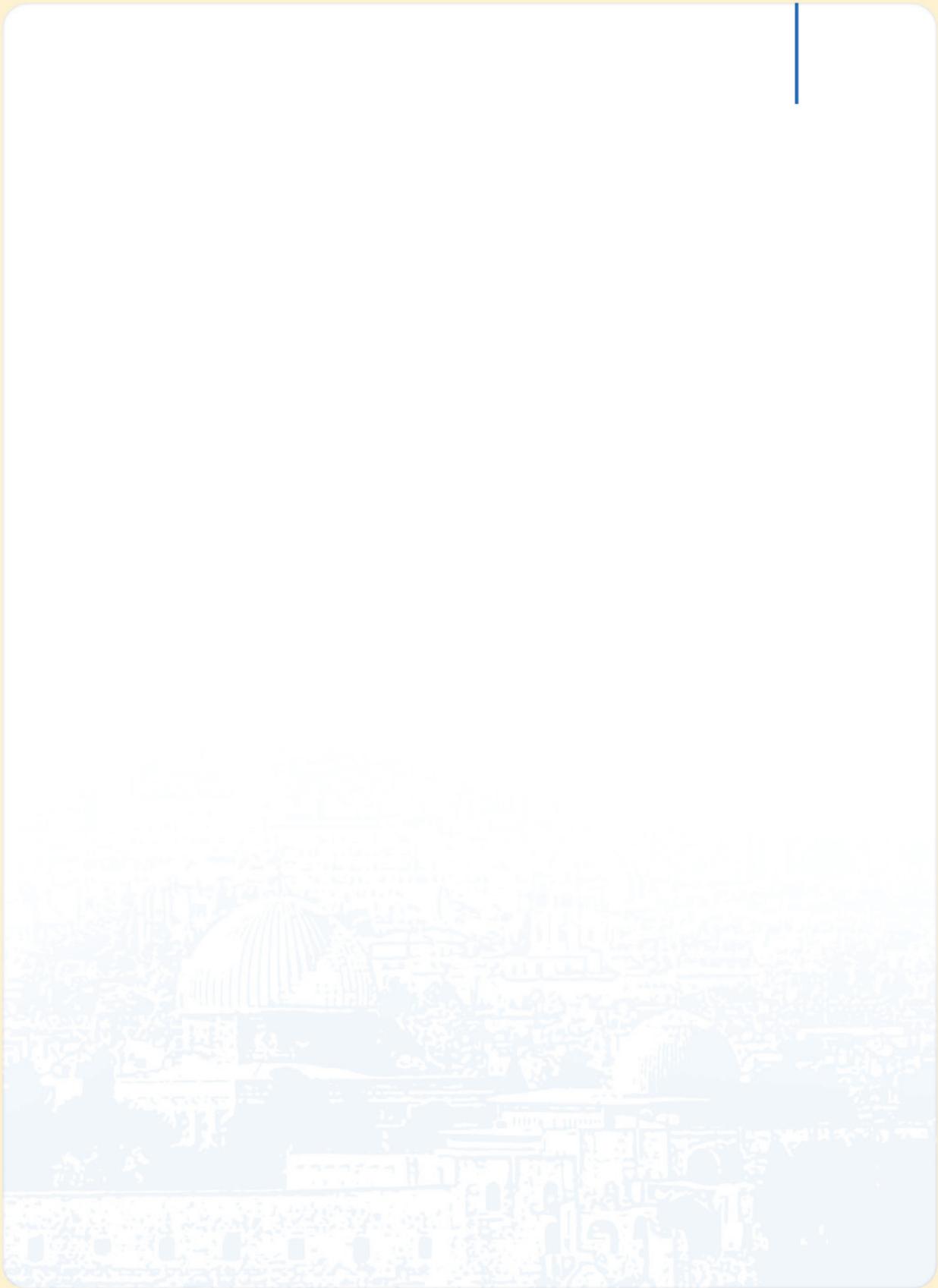
21 août 2009

Rapport annuel de



مؤسسة القدس الدولية
al Quds International Institution (QII)

l'Institution Internationale d'al-Quds - Beirut
A l'occasion de la commémoration de l'incendie criminelle
de la mosquée al-Aqsa



Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux Un œil attentif sur Al-Aqsa

21 août 2009

Résumé exécutif

L'Institution Internationale d'al-Quds publie un rapport régulier sur les violations à l'égard de la mosquée al-Aqsa et le développement des mesures de l'occupation sioniste. Ce rapport est le troisième de la série, il observe les agressions au cours de la période située entre le 21/8/2008 et 21/8/2009. Il tente de présenter une approche globale du projet de judaïsation de la mosquée al-Aqsa sur les plans politique, religieux et juridique, il discute ensuite en détail tous les actes commis, les excavations, les constructions et les confiscations, sous et autour de la mosquée, comme il discute leur parcours et évolution tout au long des années d'observation, et dévoile ses détails et ses buts à partir des informations disponibles les plus récentes. L'occupant vise la fondation d'une ville juive sous et autour de la mosquée, qui en est le centre, il construit une infrastructure complète pour une présence juive sous et autour de la mosquée. En troisième lieu, le rapport traite de la présence humaine juive effective dans la mosquée al-Aqsa et les tentatives d'intervenir dans son administration. Il observe les invasions et les déclarations des personnalités officielles, des extrémistes juifs et des appareils sécuritaires, examine le parcours et les souhaits de chacune de ces parties, analyse comment les rôles sont répartis entre ces parties, qui visent à réaliser un but commun, le partage de la mosquée entre juifs et musulmans lorsque l'occasion se présentera, tout comme il observe l'interdiction persistante des travaux de réfection des parties de la mosquée, et l'entrave incessante des actions des employés des Awqaf, qui constituent le nerf exécutif de cette administration, en vue de paralyser le travail de ce département et l'empêcher d'accomplir

ses tâches, pour limiter son rôle et ses prérogatives et arracher l'exclusivité musulmane au profit du département israélien archéologique. Finalement, le rapport étudie le contrôle de l'entrée à la mosquée, les tentatives de l'occupation de modifier les règles du contrôle de ses portes, la limitation du mouvement des fidèles selon les zones géographiques et l'âge, de façon à ce que le nombre des fidèles chute de manière inaccoutumée, les jours du vendredi qui ont correspondu à la période de l'agression contre la bande de Gaza. Mais le nombre des fidèles s'accroît et décroît, arrivant au mois de ramadan jusqu'à ces centaines de milliers, indiquant clairement par là l'impuissance de la poigne sécuritaire de l'occupation face à la foule humaine considérable des fidèles vers al-Aqsa les vendredis du mois de ramadan, et notamment le 27 du mois.

1- Evolution de l'idée de la présence juive dans la mosquée al-Aqsa

a – la position politique

Le projet sioniste a aujourd'hui dépassé l'étape consistant à essayer de prouver l'existence du temple sous la mosquée, ayant échoué à le faire, pratiquement, et ses missions archéologiques l'ayant clairement déclaré, et il est passé à celle où il invente cette présence (la sainte Urshalim) selon deux parcours principaux : entériner « le droit des juifs à prier dans le mont du temple » et inventer des traces de « la sainte Urshalim » dans ce mont, quelle que soit la confirmation de ces allégations, vraies ou fausses.

L'évolution politique la plus marquante au cours de la période couverte par ce rapport est l'accès du chef du Likoud, Benyamin Netanyahou, au pouvoir dans l'Etat de l'occupation, suite aux élections parlementaires au mois de mars 2009, où l'alliance de la droite a gagné. L'accession de Netanyahou à la tête du gouvernement signifie le retour à l'adoption politique officielle et déclarée de l'idée « d'autoriser les juifs à prier dans la mosquée al-Aqsa », ce qui signifie accorder au projet « de la création de la capitale sacrée juive » un vif élan, puisque Netanyahou est l'un des plus fermes à soutenir ce projet.



L'accession de Netanyahou au rang de premier ministre a été accomplie dans des conditions propices en ce qui concerne l'idée du « droit des juifs sur le mont du temple », l'ambiance dans l'Etat de l'occupation aujourd'hui pousse globalement en direction de l'achèvement au plus vite du projet de la construction de la « ville sainte juive », le partage de la mosquée al-Aqsa et l'entérination du « droit juif » comme fait accompli. Cela s'accompagne d'une désintérêt arabe et islamique officiel et une tiédeur populaire, ainsi qu'un recul des capacités des Palestiniens à affronter les mesures de l'occupation, à cause de leur division interne et la négligence par l'autorité palestinienne du dossier d'al-Quds.

Tout ceci se passe avec l'émergence d'une nouvelle vision américaine qui se comporte avec la question d'al-Quds comme une ville multi-religieuse ou une capitale religieuse ouverte à toutes les religions, et dont les lieux saints devraient être administrés par une partie internationale commune, sur la base de « l'autorisation aux fidèles des trois religions d'arriver à leurs lieux saints ». Cette proposition américaine a été favorablement accueillie assez rapidement par une certaine partie arabe officielle, sans réaliser ses dimensions et ses résultats, et nous pensons que si cette proposition est appliquée, elle ne fera que reproduire la vision israélienne d'al-Quds, exposée dans le plan de « Urshalim d'abord », mais sous couvert de la légalité internationale, cette fois-ci, d'autant que le régime arabe et islamique officiel est incapable d'imposer ses points de vue dans la communauté internationale, vu sa dispersion et sa division, et par conséquent, il ne pourra pas imposer ses points de vue au sujet de l'administration internationale commune de la ville. Comme nous le voyons, l'acceptation de cette proposition constituera la perte du seul élément de force arabe et islamique dans la question d'al-Quds, qui est le droit arabe et islamique évident et indiscutable sur la ville d'al-Quds, soutenu par le droit international. De plus, toute tentative d'imposer ce genre de vision sera capable de déplacer le conflit sur al-Quds d'un conflit avec l'occupant en un conflit avec l'intérieur arabe et islamique, d'autant que cette vision fut

unanimement refusée par les savants religieux, et qu'elle n'a aucune chance d'être appliquée, risquant de se perdre dans les détails.

b – la position religieuse :

La question de la prière dans « le mont du temple » n'est plus une revendication portée par un petit groupe de rabbins financés par les juifs et chrétiens sionistes riches. Après avoir été le centre d'un refus absolu en 1967, puis devenu le centre de soutien d'une minorité isolée, elle est portée aujourd'hui par un large courant, le front de ceux qui appellent à accorder le « droit de prier dans la mosquée al-Aqsa » aux juifs s'élargissant sans cesse depuis 2000. Il faut remarquer que les changements de cette attitude religieuse a toujours accompagné les changements de la position politique relative à la présence des juifs « dans le mont du temple ».

A la fin du mois d'août 2008, parallèlement à la commémoration de « la destruction du temple » chez les Juifs, les milieux juifs dans l'Etat de l'occupation ont assisté à une nouvelle recrudescence de la discussion autour du « droit des juifs à prier dans le mont du temple » entre les deux camps, d'une part les juifs religieux non nationalistes, ou les non sionistes, les haridim, et à leur tête les rabbins Ovadia Yousif, Shalom Eliahou et Hayim Kivinski, et d'autre part, les juifs religieux nationalistes, ou les sionistes, et à leur tête le rabbin Moshe Tendler, suite à la visite de ce dernier à la mosquée al-Aqsa, en juillet 2008, dans une tournée filmée, appelant les juifs à visiter le lieu. Les trois rabbins ont répondu à cette visite en envoyant une lettre au rabbin « du mur occidental et des lieux saints », lui demandant de renouveler l'interdiction religieuse pour les juifs d'entrer à la mosquée al-Aqsa, « le mont du temple », et que cette interdiction soit généralisée à tous les juifs, afin de ne pas « souiller la pureté du mont », considérant que l'entrée des juifs « au saint des saints », même sans intention, est considérée comme un interdit majeur dans la législation juive.

Alors que le premier camp rassemble près de vingt députés au parlement, l'influence du second camp est plus décisive sur le gouvernement ; c'est lui qui gère l'ensemble des affaires des « lieux saints juifs » à al-Quds, soit le mur



d'al-Bouraq, les excavations, la synagogue qui l'entoure, la « ville de David » et autres lieux. Cela est dû, à notre avis, au fait que le second camp, qui soutient la prière des juifs dans « le mont du temple » est plus organisé et jouit d'un financement plus large de la part des riches sionistes, juifs et chrétiens, aux Etats-Unis, alors que le premier camp compte, pour son financement, sur le soutien local et celui de l'Etat de l'occupation. Hors de cette discussion, l'association « les gardiens du mont du temple » et plusieurs associations similaires moins importantes ont poursuivi leurs activités pour construire les éléments du « temple » juif et préparer ses nécessités et ses costumes.

Le résultat du sondage d'opinion mené par le quotidien hébreu Yediot Aharonot le 30/7/2009 est formel sur la suprématie des partisans de « la construction du temple » dans la société sioniste d'aujourd'hui, puisque 64% des habitants de l'Etat de l'occupation soutiennent la reconstruction de « troisième temple ». Les juifs religieux, évidemment, sont les plus partisans de cette idée, leur pourcentage ayant atteint 98,5% parmi eux, alors que le soutien des juifs laïques à cette idée est de 47%. Quant au public général (qui ne se définit ni religieux, ni laïque), son soutien a atteint 91%.

c – la situation juridique

Immédiatement après l'occupation de la mosquée al-Aqsa en 1967, le parlement de l'occupation a émis une loi qu'il a nommée loi de « la protection des lieux saints », qui interdit aux juifs d'entrer dans la mosquée. Les groupes extrémistes ont essayé de récuser cette loi, mais en vain. La situation juridique commence à changer, parallèlement aux situations politique et religieuse. En 1993, la cour suprême de l'Etat occupant émet une résolution où elle considère que le « mont du temple » est le lieu le plus sacré pour les juifs, il est le cœur de l'Etat d'Israël et une partie prenante de ses terres, ce qui signifie qu'il est soumis à sa loi, qui garantit à tous les citoyens la liberté de culte et d'accès aux lieux saints, sans distinction.

La cour a de nouveau confirmé sa résolution et son développement le

23/6/2003 lorsqu'elle permet à des juifs de visiter la mosquée al-Aqsa et d'y prier, considérant qu'il s'agit de leur « droit naturel » et finalement, au mois d'octobre 2005, elle émet une résolution permettant au groupe « les gardiens du temple » d'y prier entre sept heures du soir et neuf heures du matin, lorsque le nombre de fidèles musulmans est relativement réduit dans la mosquée.

La période couverte par notre rapport n'a pas assisté à une évolution significative sur le plan juridique, la situation étant restée telle quelle, les juifs, du point de vue juridique, sont autorisés à entrer dans la mosquée et d'y prier, individuellement ou en petits groupes, et en groupes élargis à des moments précis. La police de l'occupation a continué à interdire les entrées massives des groupes et les prières en public, au moment où se trouvent les fidèles musulmans, en vue d'empêcher toute réaction risquant d'embraser la région.

Tant que la position politique évolue dans le sens d'assurer tout ce qui est nécessaire pour entériner « le droit des juifs sur le mont du temple », accompagnée du développement de la position religieuse et tant que les organisations juives extrémistes continuent leurs actions, en suscitant des problèmes et des antécédents avec la police de l'occupation, pour l'entraîner au-devant de la Cour dans le but d'émettre de nouvelles résolutions, qui confirment encore plus la présence juive dans la mosquée, l'évolution des décisions de la Cour en faveur de la présence juive dans al-Aqsa, loin d'être impensable, semble plutôt inévitable.

2 – Les excavations et constructions sous et autour de la mosquée al-Aqsa

A – les excavations

Le projet de construction de la « ville sainte juive » dans la mosquée al-Aqsa et aux alentours a assisté au mois de février 2008 à une évolution significative et inhabituelle, consistant à déplacer ce projet de la phase de silence et de dissimulation à celle de la déclaration et de l'adoption semi-officielle, de



sorte que l'architecte de la municipalité, Yoram Zamouch a publiquement annoncé le plan « Urshalim d'abord » qu'il avait préparé. L'année 2009 a vu la proclamation des détails de ce projet, et ses activités sont entrées dans le cadre de l'adoption officielle claire, et au début de son application pratique. Le plan de « Urshalim d'abord » vise principalement à :

- Accélérer le processus de développement du bassin sacré, en vue d'attirer des dizaines de millions de touristes par an, pour faire connaître le patrimoine historique des juifs » (construction de la ville sainte juive).
- « Etablir un pont de confiance et de travail en commun avec les responsables de l'administration des Awqaf musulmans et chrétiens dans le bassin, et par conséquent, mettre en place une autorité composée d'un appareil n'appartenant pas à une nationalité ou une orientation religieuse, visant à ouvrir le site entièrement aux touristes et pèlerins, quelles que soient leurs nationalités ou religions » (permettre officiellement aux juifs de participer à l'administration de la mosquée al-Aqsa et d'y accéder).

Selon ce plan, l'exécution du projet sera officiellement confiée à une grande compagnie qui sera fondée au nom de « al-Quds d'abord », et coûtera environ 2 milliards de shekels (400 millions de dollars), et comportera la fondation de 15 projets principaux pour judaïser al-Quds, 9 visant la mosquée al-Aqsa, et son exécution durera six ans, ce qui signifie qu'elle s'achèvera en l'an 2014, selon les premières estimations.

Comme l'a vu la première phase couverte par le rapport, les travaux ont commencé dans 5 nouveaux sites d'excavations, 4 au sud de la mosquée et un à l'ouest. Un site a été équipé à l'ouest dans une excavation précédente, pour que le nombre de sites d'excavation, autour de la mosquée al-Aqsa, s'élève à 25, douze actifs, et 13 achevés. Du point de vue géographique, onze de ces sites se trouvent au sud de la mosquée, et 13 à l'ouest et l'un au nord.

1 – Les excavations dans la partie méridionale

Ces excavations au sud de la mosquée al-Aqsa visent à fonder ce qui s'appelle « la ville de David », qui est une ville s'étendant, selon les allégations sionistes, du complexe de la source de Selwan jusqu'aux murs nord de la mosquée al-Aqsa. La partie principale responsable des excavations au sud de la mosquée est l'association El-Aad (vers la ville de David). Cette période couverte par le rapport a vu le début de l'action dans 4 nouveaux sites d'excavations au sud de la mosquée al-Aqsa, alors que le travail se poursuit dans trois autres, le nombre des sites d'excavations au sud de la mosquée s'élevant à 11, 7 actifs et 4 achevés.

2 – Les excavations de la partie occidentale

La partie occidentale de la mosquée al-Aqsa est considérée comme le nerf principal de la ville juive que l'occupant construit sous la mosquée. Il s'y trouve tous les lieux de visite, et par elle passe la route qui relie le sud de cette ville à Silwan au nord, près de la Via Dolorosa, et s'y trouve également la plupart des entrées de cette ville. L'association « protection du patrimoine du mur occidental » est la principale responsable des excavations de cette partie, et l'association Atarit Kohinim s'est récemment activée dans cette partie.

Au cours de la période couverte par le rapport, le travail a commencé dans un seul nouveau site à l'ouest de la mosquée, et un nouveau site a été ouvert dans le bas du mur occidental de la mosquée, consistant à rénover une excavation déjà présente. L'ensemble des sites d'excavations s'élève à 13, dont 4 actifs et 9 achevés. Parmi les excavations les plus importantes dans la partie occidentale, le réseau de souterrains du mur occidental, dont les travaux ont conduit le 28/2009/7/ à la chute d'un pin âgé de 300 ans dans la zone située en face de la porte Qatanin, près de la fontaine Qaytabay. Si cela s'avère vrai, c'est le plus proche point du Dôme du Rocher auquel sont parvenues les excavations jusqu'à aujourd'hui, et par conséquent, il n'est pas exclu que les excavations atteignent le bas du Dôme du Rocher, dans les prochains mois.



3 – les excavations dans la partie nord

Les excavations de la partie nord sont centrées dans l'angle nord-ouest de la mosquée al-Aqsa, et précisément dans la zone de l'école Umariya, qui jouxte la via dolorosa. L'occupation prétend que « le bassin al-qabbara », ou de l'oiseau, se trouve sous l'école 'Umariyya. A notre avis, le souterrain qui est creusé dans cette partie formera l'entrée nord de la ville juive sous la mosquée, et l'occupation a choisi l'école Umariya donnant sur la via dolorosa précisément pour relier la ville juive à cette route, et unifier les tournées touristiques, entre sites chrétiens et sites juifs, en vue de faire apparaître comme si ces derniers font partie prenante de la ville d'al-Quds, pour entériner l'idée d'un patrimoine judéo-chrétien commun dans la ville.

B – Construction et confiscation des terres autour de la mosquée

L'Etat de l'occupation vise, par la construction et la confiscation des terres dans la mosquée al-Aqsa et ses environs, à ajouter le caractère juif autour d'al-Aqsa, assurer la présence juive dans la mosquée en faisant des bâtiments des points de départ en direction de la mosquée, et leur utilisation comme centres de rassemblement pour investir la mosquée, ou pour masquer les travaux d'excavation, ou pour accentuer la présence sécuritaire dans la mosquée.

Malgré 42 ans de mainmise sur la mosquée al-Aqsa et la vieille ville, l'occupation sioniste continue à agir avec grande précaution, s'agissant de construire dans ses places et son environnement, ce qui est dû au complexe de la peur qu'elle ressent envers la mosquée al-Aqsa, depuis la création de son Etat, à cause des violentes réactions palestiniennes, arabes et islamiques à chacune de ses tentatives de se retrouver publiquement dans la mosquée et ses environs, à commencer par la révolte d'al-Bouraq, en 1929 jusqu'à l'Intifada al-Aqsa, en 2000. Bien que ce complexe de peur ait retardé et limité en fait l'action des sionistes, ce mur de dissuasion est en train de s'écrouler

à cause des faibles réactions aux agressions successives et inhabituelles contre la mosquée.

1 – plan de domination de la partie sud-ouest de la mosquée

Le 15/2/2004, une partie de la route reliant la place al-Bouraq à la porte al-Maghariba s'effondre au cours d'une tempête de neige, à cause des excavations faites en-dessous et l'interdiction permanente de sa réfection. Les autorités de l'occupation empêchent sa reconstruction et installent à sa place un pont en bois, puis au mois de février 2007, elles détruisent la route, préparant l'élargissement du lieu, conçu pour la prière des femmes dans place al-Bouraq, et l'établissement d'un pont en fer à la place du pont en bois permettant l'entrée des blindés et un grand nombre de soldats de l'occupation à la mosquée al-Aqsa. L'Etat de l'occupation confie le projet de construction du mur, à « l'association pour la protection du patrimoine du mur occidental » qui a commencé le travail en réparant les salles musulmanes découvertes en vue de les utiliser, au lieu de les détruire, comme lieux pour la prière des femmes, et finalement, à et en construisant le pont suspendu reliant la place al-Bouraq à la porte al-Maghariba.

Dans un précédent historique, des personnalités indépendantes des Palestiniens de 48, et sur une initiative personnelle, ont présenté une requête au tribunal central de l'occupation à al-Quds, le 16/6/2008, pour faire cesser les travaux d'excavation et de construction sur la colline al-Maghariba. C'est la première fois qu'un Palestinien et arabe se dirige vers un tribunal de l'Etat de l'occupation pour régler un conflit concernant la mosquée al-Aqsa. Un grand nombre d'institutions et de personnalités maqdisites et palestiniennes, ont affirmé leur refus formel de présenter ce genre de requête qui entérine le pouvoir de l'autorité de l'occupation sur la mosquée al-Aqsa, et à notre tour, nous considérons que cette requête est une erreur historique à



l'encontre de la mosquée et de la nation, et appelons ses auteurs à la retirer immédiatement.

2 – Plan de domination du pourtour de la porte Silsila, à l'ouest de la mosquée

Le 12/10/2008, l'association « Atarit Kohinim » inaugure officiellement la synagogue de Hammam al-Ayn « la tente d'Isaac » dans le quartier Bab el-Wad, à l'ouest de Souk al-Qattanin. Ainsi, l'occupation a fait un pas en avant de taille en vue de contrôler le pourtour de bab al-Silsila, à l'ouest de la mosquée. Il a fixé ses assises dans le lieu, s'est trouvé un centre pour organiser et administrer les activités des colons contre les Palestiniens habitant aux alentours, et contre la mosquée al-Aqsa, ce qui fera de la synagogue Hammam al-Ayn et de son pourtour un centre de tension et d'agressions contre les Palestiniens et leurs propriétés, au cours des mois et années prochaines.

3 – Plan de contrôle du cimetière al-Rahma, à l'est de la mosquée

Le projet de judaïsation de l'est de la mosquée al-Aqsa est l'un des principaux éléments du plan « al-Quds d'abord », que l'occupation a commencé au début de cette année, et où elle essaie de judaïser l'est de la mosquée en assurant son contrôle sur les terres du cimetière al-Rahma, qui jouxte le mur oriental d'al-Aqsa pour les transformer en jardin biblique qui serait dénommé jardin de la « pente des prodiges ». L'occupant a entrepris d'importants pas au cours des années passées, et au cours de la période couverte par le rapport, l'occupation a continué à viser le cimetière. La « cour suprême » de l'Etat a accepté une requête présentée par des personnalités et institutions juives pour confirmer que le cimetière de la porte al-Rahma est un jardin public, et a autorisé de cerner le cimetière par 1800m² de barbelés pour empêcher les musulmans d'y entrer et de creuser de nouvelles tombes dans la zone quadrillée. Les parties responsables des jardins de l'Etat ont aussitôt

commencé à agir, transformant effectivement 200m² de la zone visée en jardin public.

4 – Plan pour renforcer la domination sécuritaire sur la mosquée al-Aqsa

Le 7/3/2009, le comité local d'organisation et de construction dans al-Quds, a approuvé l'installation d'un nouveau centre de police, près de l'entrée des souterrains du mur occidental, au nord de la place al-Bouraq, d'une superficie de 140 m². Ce centre sera, après sa construction, le quatrième centre de la police de l'occupation dans la mosquée al-Aqsa et ses alentours.

3 – Assurer la présence juive à l'intérieur d'al-Aqsa et intervenir directement dans son administration

A – Invasion de la mosquée al-Aqsa et déclarations hostiles

L'incursion menée par Ariel Sharon, l'ancien premier ministre de l'occupation, dans la mosquée al-Aqsa le 28/8/2000, a représenté un tournant dans l'obsession des sionistes relative à leur présence directe dans la mosquée al-Aqsa, et a constitué un véritable point de départ pour entériner « le droit historique juif » de leur présence dans la mosquée.

Concrètement, leur présence a commencé au moyen de l'entrée individuelle des extrémistes juifs à la mosquée, accompagnés par des policiers. Ces tentatives ont été couronnées de succès par l'émission d'une résolution par la Cour suprême le 23/6/2003 sur le droit des juifs à visiter « le mont du temple » et d'y prier. Les extrémistes sont alors passés à une phase plus avancée où les organisations extrémistes appelaient à des incursions collectives dans la mosquée menées par des groupes comprenant entre 30 et 50 personnes. Ces tentatives furent couronnées par la décision du tribunal en octobre 2005 qui autorisa la célébration des cultes collectifs dans la mosquée, au moment où le nombre des fidèles musulmans dans la mosquée



est faible, et aujourd'hui, les organisations juives extrémistes sont passées à une phase supérieure, qui est celle des invasions collectives pendant la présence des fidèles musulmans, espérant créer un précédent et que les conditions du « droit des juifs » à se trouver dans la mosquée soit acquis pour tout le temps.

Cette polémique entre extrémistes et tribunal se déroulait avec le soutien, la participation et l'aide de personnalités officielles importantes. Ces incursions visaient, en même temps, à faire de la présence juive dans la mosquée une question quotidienne, à laquelle les gens s'habituent et qui se trouve dans le domaine du « naturel ».

Les appareils sécuritaires, à leur tour, ont considéré que les jugements promulgués par « la Cour suprême » ont donné l'occasion pour modifier leurs tâches aux alentours de la mosquée. Elles mettent au point, le 92005/6/, ce qu'elles ont appelé « l'espace sécuritaire », qui permet aux forces de l'occupation de surveiller tous les mouvements à l'intérieur de la mosquée al-Aqsa et ses environs, tout comme elles ont constitué une unité d'intervention rapide à l'intérieur de la mosquée, qui a déjà mené plusieurs manœuvres.

1 – Incursions et déclarations des personnalités officielles

Le nombre des incursions sur la mosquée al-Aqsa, de la part des personnalités officielles, au cours de la période couverte par ce rapport, est de 5, la plus dangereuse ayant été celle du ministre de la sécurité intérieure de l'Etat de l'occupation, Ishaq Aharonovitch, considéré pratiquement comme la personnalité sioniste officielle la plus élevée ayant pénétré la mosquée, depuis son occupation jusqu'à nos jours. La seconde évolution dans ce domaine concerne le jour où s'est tenu au parlement de l'occupation la discussion et l'étude des « moyens d'entériner le contrôle et la souveraineté israélienne sur le mont du temple ».

Les personnalités officielles ont continué à couvrir l'effort insistant des organisations juives extrémistes, que ce soit en soutenant cet effort à prouver « le droit juif sur le mont du temple », par une pratique concrète dont le degré

s'élève d'année en année, ou en faisant entrer l'idée de « la domination sur le mont du temple » dans la vie publique officielle, afin qu'elle soit objet de discussions et de recommandations, prélude à être objet d'une décision.

2 – incursions et déclarations des extrémistes juifs

Le rapport a dénombré trente incursions des extrémistes juifs, ce qui veut dire que la moyenne annuelle des incursions a été multiplié par 4, en comparaison avec le rapport précédent. Les incursions au cours de cette période se sont caractérisées par les provocations manifestes, leur durée et leur succession pendant de longues heures, et par leur insistance sur de nouveaux points, au nord de la mosquée, comme les portes Ghawanmé, Hatta et al-Nazer, et elles se manifestent sous la forme de manifestations précises, au cours de l'année. La proportion de ceux qui sont arrêtés par les soldats de l'occupation est en baisse, et par conséquent, la degré d'affrontements entre les attaquants juifs et les fidèles musulmans est beaucoup plus élevé.

Quant aux déclarations des organisations extrémistes juives, elles montrent leurs buts et intentions en toute clarté, ne prennent aucun détour ni diplomatie, elles appellent à « libérer le mont du temple des musulmans » et à « détruire la mosquée al-Aqsa », menaçant qu'elles allumeraient un feu qui « incendierait la ville sainte avec ses habitants », si elles sont interdites de pratiquer leurs rites collectifs dans « le mont du temple ». La discussion publique tourne, entre leurs deux pôles, autour « du meilleur moyen » d'assurer la présence juive dans « le mont du temple », et les opinions exprimées vont de l'appel incessant à détruire la mosquée et la construction du temple sur ses ruines, ou le recours à une solution plus applicable et mieux présentée aux musulmans, consistant à partager la mosquée entre musulmans et juifs.

3 – Incursions et déclarations des appareils sécuritaires

Les forces de l'occupation, au cours de la période couverte par le rapport,



ont mené 8 incursions, ce qui signifie que les agressions des appareils sécuritaires sur la mosquée al-Aqsa ont augmenté par deux fois, au cours de la période, par rapport aux années 2006-2008. Les incursions ont visé à rassembler le plus grand nombre de photos et de clichés visuels des parties couvertes de la mosquée, à empêcher les activités organisées à l'intérieur de la mosquée, et à commettre intentionnellement ce qui souille la mosquée ou à protéger et couvrir ceux qui commettent de tels actes.

L'orientation la plus significative et la plus grave des appareils sécuritaires a été d'entreprendre des manœuvres vives qui préparent le partage de la mosquée et la fermeture de ses places sud-ouest, comme celle qui s'est déroulée le 11/6/2009, expérience menée sur le terrain par la fermeture des places où se trouvaient les fidèles, pendant de longues heures. La manœuvre menée le 18/8/2009 confirme cette orientation, au cours de laquelle la police israélienne s'est entraînée à grimper sur les murs sud sud-ouest de la mosquée à partir de l'extérieur, pour monter sur les toits des bâtiments, en préparation pour une intervention rapide au cas où les fidèles musulmans ferment les portes de la mosquée. Ces manœuvres sécuritaires confirment que la décision de partager la mosquée a mûri chez les décideurs israéliens, elle attend juste l'occasion propice pour être appliquée dans les mois ou les années suivantes.

Il semble que les équipes d'experts qui ont accompagné les incursions sécuritaires prenaient des mesures et des échantillons du sol et de la structure, préparant les plans architecturaux détaillés pour modifier le lieu tel qu'il est proposé par le plan « Urshalim d'abord », qui envisage de faire des parties sud de la mosquée une partie de la ville juive sacrée.

B – l'intervention directe dans l'administration de la mosquée

Le département des Awqaf d'al-Quds est dépendant du ministère des Awqaf, lieux saints et affaires musulmanes en Jordanie, organisme qui supervise officiellement la mosquée al-Aqsa et les Awqaf d'al-Quds, et qui a le droit exclusif de l'administrer, de s'en occuper, de le réparer et d'arranger ses

affaires, et ceci, conformément au droit international, qui considère la Jordanie comme étant le dernier pouvoir local ayant supervisé ces lieux saints avant leur occupation, et selon l'accord de paix jordano-israélien signé en 1994 et connu sous le nom d'accord de « Wadi Araba ». Les Awqaf d'al-Quds dépendaient du ministère ottoman des Awqaf jusqu'à l'occupation britannique de la ville, où le conseil islamique supérieur, présidé par le mufti d'al-Quds, Hajj Amîn al-Hussaynî, a assumé la charge de superviser la mosquée al-Aqsa et l'ensemble des lieux saints jusqu'en 1948. Ensuite, les Awqaf d'al-Quds sont passés sous la direction du ministère jordanien des Awqaf, lors de l'occupation de la partie occidentale d'al-Quds en 1948, jusqu'à présent.

Avec l'accentuation de la tendance sioniste, sur les plans théorique et pratique, à assurer « le droit juif sur le mont du temple », la limitation du rôle des Awqaf islamiques et l'intervention dans ses prérogatives et spécialisations sont devenues une question essentielle, voire inévitable, et cela se déroule selon trois parcours :

1 – interdiction de rénover et intervention dans le travail du département des Awqaf :

Les autorités de l'occupation imposent, depuis 2000 une interdiction stricte de faire entrer des matériaux de construction et de réfection. Les autorités de l'occupation avaient précédemment interdit les Awqaf de réparer la colline al-Maghariba, jusqu'à ce qu'elle s'effondre à cause des excavations et des facteurs naturels, le 15/2/2004, comme elles leur a interdit, tout au long de ces années, de réparer les fissures dans le mur sud-ouest, et continuent à interdire jusqu'à présent la réfection du mur méridional, ou d'entreprendre de grands travaux de réfection dans les places, ce qui limite le rôle des Awqaf, à présent, à entreprendre juste des travaux urgents de réparation.

Cette interdiction de réfection vise d'une part à causer des dommages et laisser s'effondrer des bâtiments de la mosquée, et d'autre part, à trouver la justification, auprès des médias, pour l'intervention de l'autorité archéologique israélienne, sous le prétexte que les Awqaf n'accomplissent pas les travaux



nécessaires dont a besoin la mosquée, en vue de briser la contrôle exclusif des Awqaf et mettre la mosquée dans le cadre des prérogatives des autorités sionistes. La municipalité d'al-Quds avait déjà considéré les places de la mosquée comme des « jardins publics » soumis à ses prérogatives.

Cette politique a été suivie au cours de la période couverte par le rapport, où les autorités de l'occupation ont empêché les travaux de dallage de certaines places de la mosquée al-Aqsa, et ont agressé les bénévoles qui essayaient d'entrer à al-Aqsa portant les dalles et les matériaux de construction. De plus, l'autorité archéologique du gouvernement de l'occupation a mené elle-même des travaux de réfection et de modification dans le mur al-Bouraq, bien que le département des Awqaf avait déjà réparé ce mur.

Malgré ces entraves, le département des Awqaf islamiques a réussi le 24/2008/ à inaugurer un centre de réparation des documents dans la mosquée al-Aqsa, et a terminé les travaux d'embellissement du plafond en bois dans la seconde allée du dôme de la mosquée al-Qibali.

2 – Entraves au déplacement des fonctionnaires des Awqaf :

Les évolutions qui ont eu lieu au cours de la période couverte par le rapport confirment certainement qu'une politique spécifique vise les fonctionnaires des Awqaf, car ils sont les bras exécutifs du département des Awqaf, qui est visé par la modification de ses prérogatives et de sa supervision.

L'évolution la plus grave à ce propos a été l'arrestation de l'imam de la mosquée al-Aqsa, sheikh 'Ali Abbassî, à l'aube du 9/7/2009, et son bannissement de la mosquée al-Aqsa, bien que sheikh Abbassî dirige la prière des fidèles dans la mosquée depuis de longues années, et qu'il y a un siège permanent. De plus, l'entrave au déplacement des fonctionnaires des Awqaf, au cours de la période du rapport, a insisté sur les gardiens de la mosquée et les équipes techniques et des ingénieurs.

Concernant les gardiens, les autorités de l'occupation adoptent depuis des années, la politique d'arrestation ou d'emprisonnement, ou bien interdisent

à certains gardiens de la mosquée d'intervenir pour stopper les incursions ou empêcher les extrémistes juifs d'entrer dans la mosquée, en vue de les neutraliser et en faire un exemple pour leurs collègues gardiens. Cette politique s'est poursuivie au cours de la période du rapport, le chef des gardiens d'al-Aqsa, Muhammad Ismaïl al-Turk, ayant été interdit d'entrer dans la mosquée.

Quant aux équipes techniques et des ingénieurs, elles ont besoin d'entreprendre des expériences et de prendre des mesures détaillées intérieures et extérieures pour préparer des projets d'ingénierie précis. Ces équipes sont quasiment interdites de prendre des mesures ou d'entreprendre des expériences sur le pourtour externe d'al-Aqsa, et faire entrer des appareils et du matériel à l'intérieur est fortement contrôlé et doit avoir l'aval de l'occupation. Ce qui signifie, sur le plan pratique, l'empêchement des Awqaf à mettre au point des projets détaillés de construction et de rénovation de la mosquée, ce qui, avec le temps, le montrera comme étant incapable d'administrer et de prendre soin de la mosquée. Ce qui servira de justification, devant les parties internationales, et notamment l'UNESCO, pour intervenir et « sauver » ce patrimoine humain avant qu'il ne soit détruit par « l'incapacité des Awqaf » et accordera aux autorités de l'occupation la couverture internationale pour intervenir dans l'administration de la mosquée.

Les graves conséquences à l'entrave du mouvement des équipes techniques et des ingénieurs dépendant des Awqaf, s'appliquent essentiellement sur les excavations de la colline al-Maghariba et le projet de pont de remplacement, où la Jordanie n'a pas réussi jusqu'à présent à présenter un projet architectural complet du pont, à cause de l'interdiction faite à ses équipes techniques d'utiliser le matériel ou même de prendre des photos, bien que deux visites sur le terrain aient eu lieu, depuis le 6/2/2007. Le comité du patrimoine de l'Unesco a étudié l'affaire d'al-Maghariba lors de ses réunions tout au long des années 2008-2009, et le représentant de l'occupation a présenté des projets complets, alors que la Jordanie n'a pas pu présenter des projets alternatifs au projet israélien, d'où la menace de voir adopté le projet israélien lors des



prochaines réunions.

Bien que le rôle du département des Awqaf musulmans à al-Quds ait été restreint de façon dramatique au cours des années passées, et bien que la période couverte par le rapport a assisté à des points culminants inhabituels au niveau de la restriction ou du déni de ce rôle, de manière à nous faire dire que nous traversons aujourd'hui une phase décisive où nous assistons au démantèlement du droit exclusif musulman sur la mosquée, qui serait arraché aux prérogatives des Awqaf jordanien, à tout jamais, au profit du département archéologique israélien. Le département des Awqaf et ses responsables dans le ministère jordanien des Awqaf a évité la confrontation politique avec l'Etat de l'occupation concernant ces graves développements, au niveau des entraves à la rénovation au mouvement de ses fonctionnaires. Il y a un besoin urgent, aujourd'hui, à entreprendre des actions politiques urgentes et fermes pour mettre fin à ces interventions israéliennes, et protéger le droit exclusif musulman sur la mosquée, et le droit exclusif de sa supervision par les Awqaf jordanien.

3 – Maîtrise de l'entrée à la mosquée et entrave au déplacement des fidèles :

Officiellement, le département des Awqaf musulmans dans al-Quds est la partie responsable de la supervision de toutes les portes de la mosquée al-Aqsa et le responsable du contrôle de ceux qui y rentrent, il détient les clés des quatorze portes de la mosquée, à l'exclusion de la porte al-Maghariba, dont l'occupation détient les clefs depuis 1967. Le mardi 18/8/2009, un grave précédent a eu lieu, avec la tentative de changer les règles du contrôle des portes de la mosquée, lorsque les forces de la police israélienne ont cassé les serrures de la porte al-Nazer, dans la partie nord ouest de la mosquée, installant une nouvelle serrure dont elle a gardé les clefs. Mais la riposte du département des Awqaf musulmans a été, cette fois-ci, exceptionnelle et immédiate, lorsqu'il a pris l'initiative de casser la serrure installée par la

police, aidée par les fidèles qui se sont massés à l'endroit et a installé une nouvelle serrure dont il a gardé les clefs.

En 2000, une nouvelle mesure importante a été prise pour maîtriser l'entrée à la mosquée, où l'autorisation d'entrer des touristes a été transférée, du département des Awqaf, aux mains de l'occupation et de l'autorité archéologique israélienne, ce qui a signifié la suppression des entraves relatives à la pudeur et le respect de la sacralité du lieu, qui étaient imposées aux touristes, à qui est présentée l'histoire de la mosquée al-Aqsa du point de vue juif, qui la considère « accidentelle et étrangère » sur le « mont du temple », tout comme ce changement couvre l'entrée de groupes importants de juifs qui ne portent pas la nationalité israélienne, sous prétexte d'être des touristes.

De plus, l'occupation domine entièrement l'environnement de la mosquée, elle impose des entraves particulières sur l'entrée à la ville ancienne, par toutes ses portes, elle installe des barrages fixes et d'autres volants pour la police de l'occupation à toutes les entrées de la ville, à l'intérieur et aux alentours, pour empêcher l'entrée des fidèles musulmans à la mosquée, ces entraves sont soit géographiques, soit liées à l'âge.

Géographiquement, les habitants de la bande de Gaza et de la Cisjordanie et tous ceux qui ne portent pas des cartes bleues, parmi les habitants des zones situées autour d'al-Quds, sont formellement interdits d'entrer à la mosquée al-Aqsa. Quant aux catégories d'âge, les autorités de l'occupation empêchent, depuis le début de l'intifada en 2000, tous ceux qui sont âgés de moins de 40 ans parmi les hommes d'entrer à la mosquée, le vendredi, et cette interdiction a évolué au début de 2009, parallèlement à la guerre menée par l'occupation contre Gaza, où elle a été élargie pour comprendre les habitants de la Palestine occupée en 1948, et l'âge étant parfois relevé pour atteindre 55 ans, la prière du vendredi 92009/1/ a été la moins suivie dans la mosquée depuis des décennies, le nombre de fidèles ne dépassant pas le chiffre de 3000.

La capacité des Palestiniens à accéder à la mosquée oscille d'une période



à l'autre. Si le nombre des fidèles a juste atteint le chiffre de 3000 lors de la prière du vendredi 9/2009/1/, il a atteint, au mois de ramadan, un chiffre exceptionnel, et notamment la nuit du 27 ramadan en 2008, où le nombre de fidèles a atteint, selon les estimations de la presse, le chiffre de 500.000, ce qui est dû au fait que la poigne sécuritaire de la police de l'occupation est incapable d'affronter la marée humaine impressionnante déferlant vers la ville, vers l'ancienne ville, par toutes ses portes. Ce qui confirme, et l'expérience le prouve formellement, que la marée humaine à l'intérieur de la Palestine reste l'arme la plus efficace pour la protection de la mosquée dans la situation actuelle.

4 – les recommandations

Face à ces résultats, nous affirmons que l'indicateur principal duquel tient compte l'occupant dans ses mouvements en direction de la mosquée al-Aqsa est le calcul des gains et pertes. L'avancée sans précédent à tous les niveaux est principalement due à l'absence de réaction de colère chez les Palestiniens, à laquelle l'occupant s'était habitué chaque fois qu'il agressait al-Aqsa, et l'absence de réactions au niveau arabe et islamique, officiel et populaire. Nous affirmons que le succès ou l'échec de l'occupation à réaliser le rêve « d'Urshalim sainte » est entre nos mains, nos réactions envers cette question vont pouvoir déterminer la vitesse de sa réalisation, chaque fois que nos mouvements sont plus importants et plus efficaces et s'élèvent vers des niveaux supérieurs, nous déplaçons ce rêve hors du champ du possible.

Sur cette base, nous posons les recommandations suivantes entre les mains de tous ceux qui sont concernés par la mosquée, son sort et son avenir, et proclamons, en tant qu'institution civile consacrée à al-Quds, notre disposition à coopérer avec tous ceux qui veulent agir pour protéger et soutenir la mosquée al-Aqsa, par tous les moyens possibles.

A – recommandations aux masses arabes et musulmanes

Les manifestations et rassemblements populaires ne sont pas des moyens inutiles, au contraire, ce sont des facteurs importants dans la lecture de

l'indicateur du gain et de la perte, chez l'occupant. Nous appelons toutes les parties actives à des réactions géantes, massives, organisées, pour adresser un message clair lors de toute agression future contre la mosquée, et appelons à ce que ce mouvement soit unitaire et uniquement consacré au soutien de la mosquée, et dépourvu de toute utilisation politique interne. Comme nous appelons à agir sur le long terme en relevant la prise de conscience grâce à la connaissance de la mosquée et de sa situation, car c'est la seule garantie pour agir et bouger pour le soutien à la mosquée.

B – Recommandations aux masses palestiniennes

Notre peuple dans les terres occupées en 1948 constitue la première ligne de défense, avec la population ferme et tenace d'al-Quds, qui agit et réagit aux menaces qui visent quotidiennement la mosquée. Nous louons leurs efforts et les appelons à les intensifier, et accroître les projets populaires pour la protection de la mosquée, et notamment ses parties sud-ouest, face à la porte al-Maghariba et ouest, face à la porte Silsila. Quant à notre peuple en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, nous les supplions pour que rien ne les détourne de porter attention sur la situation dans la mosquée al-Aqsa, pour laquelle a été déclenchée la deuxième intifada, alors qu'aujourd'hui, la situation est beaucoup plus grave qu'elle ne l'était en 2000.

C – recommandations aux forces et organisations de la résistance

Les forces de la résistance sont un acteur important, sinon essentiel, dans la lecture de l'indicateur de gain et de la perte chez l'occupant, elles déterminent son comportement avec la mosquée. Par conséquent, nous appelons les forces de la résistance, dans ses différentes composantes, à exercer leur rôle en déterminant l'orientation de l'indicateur du gain et de la perte. Tout comme nous les appelons à adopter une stratégie commune qui dépasse la réaction spontanée aux événements, et faire face de manière organisée et progressive aux menaces que nous avons décrites, et qui visent la mosquée. Tout comme elles sont appelées à déterminer leur position vis-à-vis de la vision proposant que la mosquée al-Aqsa soit un espace ouvert à toutes les



religions, et celle qui appelle à l'accès de toutes les religions à leurs lieux saints dans al-Quds, placée sous contrôle international.

D – Recommandations à l'Autorité palestinienne

Pour faire face à ce qui se déroule aux alentours de la mosquée, face au grave danger qui menace le sort de la mosquée al-Aqsa, et l'adoption officielle par le gouvernement de l'occupation des actions visant son partage et l'entérinement de la présence juive, nous appelons l'Autorité palestinienne, dans les termes les plus fermes, à refuser toute concession à propos de « l'arrêt des agressions contre al-Aqsa » considéré comme une condition préalable entre les mains de tout négociateur. Face aux déclarations citées par le rapport de quelques responsables de l'Autorité, qui se disent prêts à transférer la souveraineté sur al-Quds à une partie tierce, et approuver la vision d'Obama sur al-Quds, nous appelons les responsables de l'Autorité à revoir cette vision et ses conséquences, de manière réfléchie, d'autant que du point de vue pratique, elle ne sera qu'une reproduction du plan de l'occupation visant la judaïsation de la ville, plan connu par « Urshalim d'abord », sous couverture de la légalité internationale. Le principe d'arracher le droit exclusif musulman sur la mosquée a été accueilli, et le sera aussi, par un large refus musulman au niveau des savants religieux, et ne sera en aucun cas accepté par les masses de cette nation, la tentative de l'imposer ne fera que déplacer la bataille sur al-Quds, d'une bataille contre l'occupant vers une bataille interne.

De même, tout en sachant que la formule par laquelle est née l'Autorité lui interdit toute possibilité de se trouver ou d'influer effectivement sur al-Quds, et les entraves supplémentaires posées par les arrestations lors de tout mouvement dans al-Quds, nous appelons cependant l'Autorité à trouver des alternatives créatives pour agir dans al-Quds, même s'il s'agit de moyens non traditionnels, selon la conception ministérielle et bureaucratique.

E – Recommandations au gouvernement jordanien :

L'occupation cherche par tous les moyens à resserrer l'étau sur les Awqaf

musulmans dans al-Quds, en les empêchant toute réparation et rénovation, en entravant le mouvement de ses fonctionnaires de manière à les empêcher d'accomplir leurs tâches, il invente des prétextes pour l'intervention du département archéologique israélien dans les travaux d'entretien et de construction, ce qui signifie une tentative d'arracher le droit exclusif musulman sur la mosquée. Face à ce défi historique, nous appelons le gouvernement jordanien à mener l'affrontement politique avec l'occupant, à proclamer un refus ferme, de haut niveau, pour toute entrave au travail des Awqaf, ou toute intervention dans son travail, et à affirmer le refus formel et définitif de toute tentative d'arracher cet droit exclusif musulman sur la mosquée, et toute tentative d'arracher le droit exclusif de sa supervision par les Awqaf jordanien, mais cet effort exige de mettre à disposition tous les outils diplomatiques et institutionnels possibles.

Tout comme nous appelons le gouvernement jordanien à adopter les efforts populaires et non gouvernementaux arabes et musulmans, qui souhaitent le voir prendre en charge la protection exclusive musulmane de la mosquée, et à protéger et maintenir son rôle, à ne pas se comporter dans un esprit de compétition, ces efforts peuvent appuyer la position des Awqaf jordanien, le soutenir et le compléter. Ces institutions peuvent apporter beaucoup, elles sont les parties qui peuvent traduire la considérable énergie émotionnelle des masses de la nation arabo-islamique en un véritable soutien à al-Aqsa, à ses défenseurs et sa population.

F – Recommandations aux gouvernements arabes et islamiques :

A partir des premières indications officielles suggérant la disposition de quelques responsables arabes à accepter le transfert de la souveraineté sur al-Quds à une partie tierce, ce qui signifie de fait qu'ils ont accepté la vision d'Obama à propos d'al-Quds, nous les appelons comme nous avons appelé les responsables de l'Autorité palestinienne, à revoir cette vision et ses conséquences de manière réfléchie, d'autant que, sur le plan pratique, elle constituera une reproduction du plan de judaïsation de la ville d'al-Quds, par



l'occupation, plan connu sous l'appellation « Urshalim d'abord », sous une couverture légale internationale et que le principe d'arracher le droit exclusif musulman sur la mosquée a été, et sera affronté par une refus islamique large au niveau des savants religieux, et ne sera, en aucune manière, accepté par les masses de cette nation, et la tentative de l'imposer ne signifie en fait que déplacer le conflit sur al-Quds d'une bataille avec l'occupant vers une bataille interne.

Comme nous appelons les gouvernements arabes et islamiques à cesser d'agir avec la question de la mosquée al-Aqsa comme s'il s'agissait d'une affaire interne palestinienne ou jordanienne, ou une affaire du ressort du comité al-Quds issu de l'Organisation de la conférence islamique, et les appelons à agir dans le cadre d'une stratégie claire et précise pour empêcher le partage de la mosquée, au moins, si elles ne peuvent la libérer, comme nous les appelons à soutenir et à appuyer le rôle que le régime jordanien se doit d'adopter en tant que légataire des lieux saints et à constituer un front de pression commun avec tous les acteurs internationaux, sur l'Etat de l'occupation, au moins au sujet d'al-Quds.

G –Recommandations aux organismes et organisations internationales

La Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique s'accordent sur une position claire à propos de la mosquée et le droit historique arabe et islamique à son égard. Elles ont formé, chacune d'elle, des bureaux ou des conseils supposés assumer la responsabilité du soutien à al-Quds et les lieux saints, et notamment l'OCI, fondée suite à l'incendie de la mosquée al-Aqsa en 1969, et dont est issu le comité al-Quds supposé mener un mouvement officiel et méthodique pour la protection d'al-Quds. A partir de là, nous appelons à une action commune et efficace entre les deux organisations, et demandons au comité d'al-Quds d'assumer son rôle supposé, utilisant les résolutions internationales qui confirment le droit historique sur al-Quds et al-Aqsa dans toutes les institutions internationales. Après avoir rappelé les

principales résolutions du conseil de sécurité en relation avec la mosquée et leur contenu, après avoir souligné que le conseil de sécurité pratique en vérité une politique préférentielle dans l'application de ses résolutions, et que les Nations-Unies sont incapables de les faire appliquer, nous appelons à réaliser au moins le minimum, et appelons l'UNESCO et les institutions concernées à maintenir la mosquée al-Aqsa et al-Quds à la tête des sites du patrimoine mondial menacé, à archiver tout ce qui est détruit de ce patrimoine humain par les autorités de l'occupation et à agir effectivement en s'y opposant par les moyens disponibles.

H – Recommandations aux parties agissant en faveur d'al-Quds

Les institutions civiles et les organismes d'al-Quds sont appelées à considérer que l'effort pour protéger la mosquée al-Aqsa et les lieux saints est prioritaire parmi leurs actions, et sont appelées à considérer que les prochaines années sont des années de mobilisation générale pour le soutien et l'appui aux projets de protection de la mosquée al-Aqsa, sur les plans financier, médiatique et la mobilisation populaire, et pour donner tout ce qui est nécessaire pour assurer la réussite de ces projets qui donnent les moyens aux fidèles d'être présents, tout au long de la journée, dans la mosquée al-Aqsa, ou les projets qui assurent les travaux de réfection, réparation et rénovation. Ils sont également appelés à consacrer des efforts en direction d'intenses relations publiques, pour inciter les organisations, organismes et Etats à bouger dans ce sens, élever le niveau de pression sur l'occupation et influencer sur ses intérêts.

I – Recommandations aux personnalités religieuses

Face à cette grave vision proposée aujourd'hui, consistant à transformer la mosquée en un lieu d'adoration pour les croyants des différentes religions, le devoir des savants de la nation consiste à montrer l'attitude légale correcte vis-à-vis de cette question et vis-à-vis du principe d'arracher le droit exclusif musulman sur la mosquée. De plus, la mosquée al-Aqsa est une cause large pouvant rassembler les musulmans, quelles que soient leurs écoles et



confessions, au moment où nous avons le plus besoin de cette unité, et où la mosquée a largement besoin de ce soutien et de cet appui.

J – Recommandations aux organismes et organisations juridiques

La question de la mosquée al-Aqsa est rattachée à celle de la liberté de culte et de croyance, garantie par les traités des droits de l’homme. Il est donc inconcevable de se comporter avec comme s’il s’agissait d’une question religieuse relevant des seules références religieuses. Ces organisations et organismes sont appelés à activer cette question à différents niveaux juridiques et internationaux, pour accroître la pression et assiéger les actions de l’occupation contre la mosquée al-Aqsa.

H – Recommandations aux médias

A partir des remarques concernant la faiblesse de la couverture médiatique relatives aux affaires d’al-Quds et de la mosquée al-Aqsa, sur les plans quantitatif et qualitatif, par les médias arabes et islamiques, qui ne leur accordent pas la priorité même lorsqu’ils ont la possibilité de les suivre, cette faiblesse ne fait exception que pour un nombre très limité de médias qui font effectivement de la question d’al-Quds leur priorité, nous appelons à réserver un intérêt principal pour couvrir les nouvelles d’al-Quds et de la mosquée al-Aqsa, et à mettre au point les outils nécessaires, et garder cette affaire parmi les affaires essentielles dans tous les moyens d’information, que ce soit dans les dialogues ou les documentaires, pour souligner dans la conscience que tous les sacrifices et les acquis pour affronter le projet de l’occupation doivent se concentrer, finalement, pour changer en mieux la situation d’al-Quds et de la mosquée al-Aqsa.

Résumé en chiffres

Les excavations sous et autour de la mosquée al-Aqsa

Type d'excavations	Nombre
Excavations achevées	13
Excavations actives	121
Total	25

Présence juive dans et autour des places de la mosquée

Type d'agressions	Nombre de fois
Constructions	6
Confiscation	2
Bâtiments construits précédemment	4
Total	12

Invasions de la mosquée al-Aqsa

N°	Parties	Invasions au cours de la période actuelle (du 21/8/2008 au 21/8/2009)	Invasions au cours de la période précédente (du 21/8/2006 au 21/8/2008)	Taux de changement (en comparaison avec la moyenne annuelle)
1.	Personnalités officielles	5	3	+333%
2.	Extrémistes	30	12	+500%
3.	Appareils sécuritaires	8	6	+267%
4.	Total	43	21	+410%



